



# La feuille de Charmes



Après un été particulièrement chaud, la rentrée qui s'annonce doit nous permettre de concrétiser un ensemble de projets. Cette nouvelle version de la « feuille de Charmes » vous décrit en détail les actions que la municipalité a programmé. Notre volonté étant toujours de rendre notre village le plus agréable possible, tout en préservant les finances de la commune. Les travaux qui sont ou vont être entrepris ont pour objectif principal de sécuriser le village. D'autres dossiers, tout aussi importants vont rythmer cette rentrée. Que ce soit le « pacte fiscal, financier et solidaire » le futur document d'urbanisme « PLUI » pour lequel toute notre attention a déjà été portée, la problématique des eaux de captage avec des réunions capitales pour l'avenir de notre production d'eau potable. Tous ces dossiers vont nous demander une mobilisation importante. Soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour les mener à bien.

Vous souhaitant une bonne rentrée et une bonne lecture.

LE MAIRE, Bernard JOFFRAIN

## ETAT CIVIL

La commune a eu le bonheur d'enregistrer 3 mariages, cette année.

C'est d'abord Alexis et Prescillia qui se sont dit « oui » le 06 Août dernier. C'est ensuite Mélanie et Benoît qui se sont unis le 20 Août. Le 27 Août se fut également une joie de célébrer le mariage de Damien et Séverine.

Toutes nos félicitations aux nouveaux mariés .

Tous nos vœux accompagnent ces jeunes mariés qui nous ont fait l'honneur de choisir notre commune pour leur union.



## 13 ET 14 JUILLET

Cette année a été marquée par le retour des festivités traditionnelles du 14 Juillet.

Le 13 Juillet au soir, les 4 communes du « bord de lac » se sont associées pour vous offrir un spectacle pyrotechnique sur les bords de la plage.



La journée a été ponctuée de jeux traditionnels et s'est terminée, en soirée par un barbecue.

Un grand merci à tous les participants et bénévoles qui ont fait que ces 2 jours soit une totale réussite.

La Charmeuse a participé à l'organisation de la soirée, que ce soit dans le montage des installations, que dans la tenue de la buvette.

Au vu de la foule présente et du succès de la buvette, il n'est pas à douter que l'expérience sera renouvelée ces prochaines années. A noter que c'est à l'association « La charmeuse » que les bénéfices de cette soirée seront reversés.

C'est dans un lieu « symbolique » que s'est déroulée cette belle journée du 14 Juillet. Autour d'un repas offert par la commune, plus de 100 personnes avait répondu à notre invitation et celle de la « Charmeuse ».



## TRAVAUX

### Sécurisation et vitesse excessive

C'est à un vieux « serpent de mer » que la municipalité s'est attaquée depuis 1 an. Ce n'est un secret pour personne, la commune est traversée par des routes départementales très fréquentées et est confrontée à des problèmes de vitesse des automobilistes.

Même si plusieurs actions ont été entreprises depuis plusieurs années (déplacement d'entrée de commune, radar pédagogique), rien n'a pu endiguer ce fléau.

C'est donc devenu une priorité, d'autant que la fréquentation des bords du lac est en constante augmentation depuis la création du sentier bordant ses rives ainsi que l'implantation de « Charmes en chalet ».

Le problème n'est pas simplement localisé sur cet axe, il est commun à toute la voirie traversant le village.

### Ce qu'il faut savoir :

Les dispositions qui peuvent être envisagées sont soumises à réglementation et à expertise des services départementaux du fait que ce sont des axes sous la compétence du département.

Ceci nous oblige à respecter des règles et tout projet doit être validé par les services départementaux sous peines d'engager la responsabilité de la commune, d'être considéré comme inadapté ou non conformes à la réglementation en vigueur et, bien évidemment de ne pas être financé par des subventions.

Ceci étant renforcé par le fait que l'axe du RD 121 (Changey, Rolampont) est considéré comme axe de délestage par le département. Ce qui accroît les contraintes d'aménagement.

### Point sur la situation :

Pour garantir l'efficacité des actions que la municipalité envisage de mettre en œuvre et bien évidemment les financements qui lui permettront de les déployer, il a été fait appel aux services d'études routières du pôle aménagement du conseil départemental.

Après plusieurs visites sur place, un programme d'actions a été proposé par les techniciens. Un rapport final devant valider la faisabilité et permettre ainsi de « monter » un plan de financement.

### Ce qui a été fait :

#### Comptages routiers :

En amont de toutes actions, il faut établir un constat démontrant l'existence du problème. C'est pour cela que 3 points de comptages ont été installés, en Avril dernier, sur les axes concernés.

Les résultats ont malheureusement confirmé ce qui semblait être une évidence :

Quelques chiffres pour s'en convaincre :

- Comptage : long du lac : 70 % des véhicules sont au dessus des limites (50 km/h) autorisées. Des pointes de vitesse dépassant les 100 km/h ont été enregistrées pour une limitation à 50km/h (une aberration)

- Comptage RD 262 : environ, 30 % des véhicules ne respectent pas les 50 km/h

- Comptage « centre du village » : Plus de 40 % sont en dehors des règles de limitation.

En termes de nombres de véhicules, sur la période de comptage de 2 semaines il a été recensé 12900 véhicules sur le RD 121

(centre du village) et quasiment 10000 sur le RD 262 et plus de 6000, le long du lac (dans les 2 sens).

### Expérimentation « écluses »

Proposée par les services techniques du département, une écluse provisoire a été installée sur les bords du lac afin de mesurer l'impact d'un tel aménagement sur le comportement routier des usagers.



Les résultats sont sans appel : de 70 % des véhicules hors « 50km/h » le chiffre tombe à 20 %.

Les moyennes de vitesse des véhicules « hors 50 » étant également en baisse.

Ce dispositif ayant globalement donné de bons résultats, il va être pérennisé par, dans un premier temps, une matérialisation par de la peinture et des « quilles » complété par la signalisation adaptée.

Une installation « en dur » interviendra après les travaux d'assainissement du SIALC si le dispositif demeure efficace.



### Nouveaux passages piétons

Les services technique de Neuilly disposant désormais d'équipement permettant le marquage au sol de certains types de signalisation, il a été décidé, avec l'accord des services départementaux » de créer 2 nouveaux passages piétons. Le premier au droit du barrage et le deuxième à la sortie du lotissement.

Ce deuxième passage nécessitant une modification du trottoir, il sera matérialisé ultérieurement.

2 flèches directionnelles compléteront ce secteur.

L'opération de marquage au sol a permis également de « rafraîchir » les passages existants, ainsi que le marquage du stationnement du bus scolaire.

### Les autres possibilités pouvant être déployées :

Lors des différents rendez vous avec les techniciens du département, divers options ont été avancées pour compléter l'action en cours. Parmi celles faisant l'objet d'une validation des services, il est envisagé de réaliser un marque axial et latéral sur l'axe du CD 121 afin de réduire visuellement l'emprise de la voirie.

Parmi les autres possibilités, l'implantation de radar pédagogique est également envisagé et l'implantation d'un « feu-récompense » est également à l'étude. Le principe étant que le feu, au rouge par défaut, passe au vert si l'automobiliste est en dessus de la limite autorisée.

Toutes ces possibilités sont en attente du rapport final. Document qui sera la base incontournable d'une recherche de financements avant toutes mise en œuvre.

A noter que si ces dispositifs ne donnent pas entière satisfaction, d'autres actions plus contraignantes ou répressives pourront être engagées par la municipalité.

## Sentier d'accès au lac.

En parallèle de ce « gros dossier », il a été validé le réaménagement du chemin menant au lac. Ce chemin particulièrement fréquenté étant dans un état devenu problématique va faire l'objet de travaux de sécurisation. Confié à l'entreprise « Dupont » il devrait permettre d'apporter plus de sécurité aux piétons le fréquentant. D'un montant de 16 200 € TTC, il a été obtenu une participation de 60 % de différents organismes. Cet aménagement faisant partie de la sécurisation globale du village.

## Éclairage public.

Il y a également un secteur qui participe au volet « sécurisation », c'est l'éclairage public.

Il y a plus de 10 ans la commune avait fait le choix de passer son éclairage public avec du matériel « Led ». Si cette action entrainait dans une volonté de réaliser des économies, le matériel proposé, à l'époque, n'a pas été à la hauteur des attentes. Au fil des ans, des pannes ont émaillé le bon fonctionnement du réseau, principalement dans la rue des « rosiers », ce qui a nécessité de nombreuses interventions et la pose de matériel de « dépannage ».

Soucieux de régler cette situation, la municipalité a pris attache du SDED 52 (organisme ayant la compétence en éclairage public). Il a été défini une phase de remplacements des candélabres défectueux.

L'opération de remplacement a eu lieu en Juillet dernier et ce sont pas moins de 12 candélabres qui ont été changés. 2 « points noirs » ont également fait l'objet d'ajout de points lumineux.

Les 2 projecteurs de l'église, particulièrement énergivores, ont également été intégré dans cette phase de travaux.

Ces travaux ont fait l'objet d'une participation de 50 % de la part du syndicat sur une enveloppe globale de 13 200,00 € TTC.

D'autres phases de remplacement seront programmées en fonction de l'état de dégradation des équipements.



## CHARMANTES ACTUALITES



### Fleurissement

Comme tous les ans, la commune a pu voir ses rues être fleuries et revêtir de belles couleurs.

La Charmeuse s'est chargé de la confection et de l'installation des bacs et la commune a agrémenté le

pont et la terrasse de la mairie. Merci à tout ceux qui participent à l'embellissement de notre village.

### Elections :

La municipalité remercie toutes les personnes ayant participé aux différentes élections (tenue des bureaux de votes et dépouillement) de cette année et permettre ainsi le bon déroulement de ces journées électorales.



## EAU POTABLE

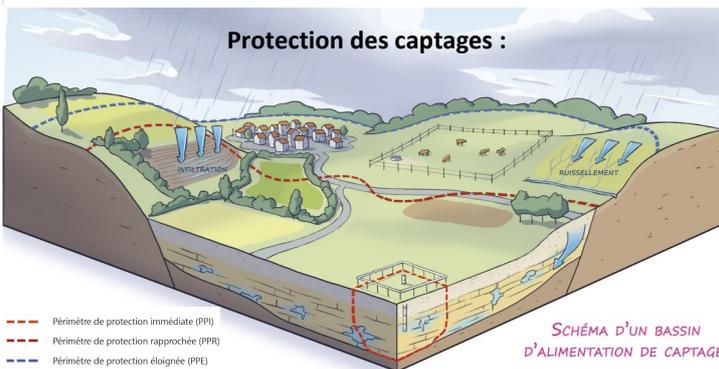
La commune de Charmes, malgré ses 3 captages, a eu à subir l'impact de la sécheresse. Le contrôle régulier de la consommation globale et du taux de remplissage du château d'eau a permis d'éviter tout problème d'alimentation.

Néanmoins, il a été constaté que les 3 captages ne subvenaient plus aux besoins quotidiens de la commune, il a donc été décidé de « basculer » une partie de la commune sur le réseau du « Confevron », lui-même renforcé par celui du SMIPEP, le temps que le château d'eau reprenne un niveau acceptable.

**Cette période particulière doit nous inciter à mieux maîtriser notre consommation à travers de gestes simples et ainsi prendre conscience des difficultés que la commune rencontre pour permettre à tous d'avoir une alimentation sans trop de restrictions.**

Au niveau de la qualité de notre eau potable, le dossier est toujours en cours et va entrer dans une nouvelle phase. De prochaines réunions devraient définir une nouvelle stratégie pour tenter d'endiguer les problèmes de nitrate.

Pour renforcer notre action, nous avons demandé la participation et l'arbitrage du sous-préfet de Langres. Il est prévu qu'il assiste et suive nos travaux sur ce dossier particulièrement sensible.



Le 08 septembre dernier, pas moins de 16 personnes étaient présentes à la mairie pour la présentation de l'état des lieux des périmètres d'alimentation de captage, dans le cadre de l'étude diligentée par la commune.

A notre invitation, la sous-préfète de Langres, Emmanuelle Juan-Keunebrock était présente pour cette deuxième réunion. Plusieurs organismes se sont retrouvés autour de la table, que ce soit le Conseil Départemental, la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'A.R.S., les agriculteurs concernés et bien évidemment le Maire et ses adjoints.

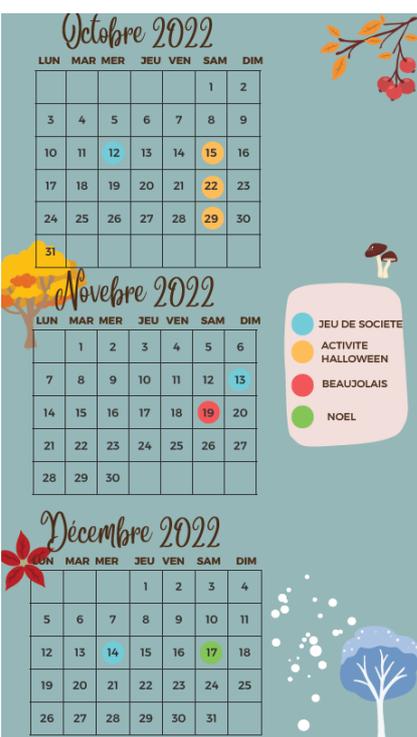
De nombreux échanges ont permis d'entendre les arguments de chacune des parties prenantes.

La Chambre d'agriculture, missionnée pour cette étude, présentera prochainement des scénarios susceptibles d'endiguer cet épineux problème.

## LA CHARMEUSE - Bilan et perspectives



La « Charmeuse » a fait sa rentrée le vendredi 9 septembre. Les membres du bureau, des bénévoles et le conseil municipal se sont retrouvés afin de poser le bilan du 14 juillet qui s'est avéré très apprécié. Sous la houlette de sa nouvelle présidente, Nathalie Dumont, l'association a concocté un



programme pour ce dernier semestre de l'année, en pensant à tout le monde. Petits et grands seront invités à des moments de convivialité et de créativité avec des activités de décorations. Plusieurs après midi « jeux » sont également au programme. Une soirée « beaujolais nouveau » fait également partie des nouveautés de cette fin d'année. Le programme détaillé sera prochainement distribué dans chaque boîte aux lettres.

## « Nettoyons le 52 », Les berges du lac passées au peigne fin



Ce dimanche matin, ce sont plus d'une trentaine de bénévoles qui ont arpenté les rives du lac de Charmes pour collecter les déchets et autres débris laissés par des visiteurs peu scrupuleux.

Comme tous les ans, dans le cadre de l'opération « Nettoyons le 52 », un ensemble hétéroclite d'objets

ont « encore » été collectés. Organisé en 2 groupes, parti de la plage ou du centre du village, les participants ont ainsi ramassé pneus, plastic divers, ferraille, canettes, éclat de verre, jusqu'à un sommier de lit.

L'ensemble des bénévoles s'est ensuite regroupé sur le parking de la plage afin d'inventorier tout ce qui avait été centralisé.

Pour remercier les personnes présentes, la commune de Charmes a offert un apéritif. A noter également la participation de l'association « La Charmeuse » qui avait offert le café d'accueil.

Toute cette opération était pilotée par Damien HUSSON qui a également présenté la toute nouvelle association « Haute-Marne Zéro Déchet » pour laquelle il espère un maximum d'adhésion.

Association « Haute-Marne Zéro Déchet »

L'association nouvellement créée a maintenant son représentant dans la commune. Damien HUSSON en est le pilote local. Particulièrement sensibilisé par les causes environnementales, il est l'organisateur, depuis plusieurs années de l'opération « Nettoyons le 52 ». En attendant que l'association se structure et monte en puissance, il motive et sensibilise les habitants aux problématiques liées aux questions environnementales. Dans la même lignée, il est également à l'origine de la collecte des bouchons plastiques « Bouchons d'Hugo » pour lequel il est particulièrement investi.

Damien et son association sont joignables par mail à l'adresse mail : [hautemarnezerodechet@gmail.com](mailto:hautemarnezerodechet@gmail.com).

La cotisation annuelle a été fixée à 10 €.

## INFOS PRATIQUES / TARIFS 2022

### AEP (Eau potable) :

Abonnement : 39,36 € - 1,40 € / m<sup>3</sup>

Le relevé des compteurs a lieu 2 fois par an (courant février et août).

### Assainissement (SIALC) :

Taux fixe : 77 € - 0,9625 € / m<sup>3</sup>

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

**Salles des fêtes** : 1 jour : 70 € - 2 jours : 100 €

Vaisselle : 0.50 € le couvert

Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

**Taxe d'entretien des chemins ruraux** : 14 €/ha

**Alambic** : 12 € par journée

**Ordures Ménagères** : Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres. Redevance: 67 € / habitant



### Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : [commune-charmes-les-langres@orange.fr](mailto:commune-charmes-les-langres@orange.fr)

Internet : [www.charmes-les-langres.fr](http://www.charmes-les-langres.fr)

### Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h